



VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE		
2 <sup>DE</sup>	1 <sup>RE</sup>	T <sup>LE</sup>
Français		ENSEIGNEMENT COMMUN

## DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE OLYMPE DE GOUGES, UNE FIGURE HUMANISTE

### Référence au programme national d'œuvres pour l'enseignement de français

La note de service publiée au [Bulletin officiel n°5 du 4 février 2021](#) indique pour l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle » les œuvres et parcours retenus pour les classes de première des voies générale et technologique.

[...]

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

### Introduction

Si Olympe de Gouges est aujourd'hui placée au Panthéon des figures féministes<sup>1</sup>, son engagement littéraire et politique fut polymorphe, et continuellement porté par des valeurs humanistes. Depuis son entrée en littérature en 1784, cet humanisme se fonde sur un profond attachement à la liberté, et se nourrit d'un constant esprit de révolte face à toutes les inégalités liées à la naissance, à la couleur de la peau, et bien sûr au sexe. Replacer la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* dans l'ensemble de ses écrits permet d'en mieux comprendre la singularité au sein d'une production s'essayant à toutes les formes de la littérature engagée de son époque : théâtre, affiches, brochures sont ainsi traversés par des combats aussi divers que cohérents.

1. À défaut d'avoir été choisie pour entrer au Panthéon en 2015, elle a désormais sa statue dans la salle des Quatre-Colonnes de l'Assemblée nationale, à deux pas de l'Hémicycle.

## Un combat pour l'égalité sociale depuis les débuts de son écriture

Olivier Blanc introduit sa synthèse biographique sur Olympe de Gouges en insistant sur l'intérêt de cette figure historique trop longtemps oubliée, évoquant l'« histoire d'un combat humaniste remarquable interrompu par le couperet de la guillotine<sup>2</sup> ». Ce combat fut celui d'une figure incomprise par l'historiographie du XVIII<sup>e</sup> siècle « qui n'a pas su ou pas voulu voir ce que ce personnage avait d'exceptionnel » : elle est alors « devenue la marginale qu'elle n'a jamais été de son vivant [...]. Pire, on lui a refusé le statut d'écrivain [...] comme celui de femme politique, alors qu'elle a été guillotinée pour des motifs tenant à son engagement actif auprès des Girondins ». D'ailleurs, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, malgré les enjeux majeurs de sa revalorisation historique et pédagogique, contribue à la « **réduire au féminisme** », enjeu qui ne représente qu'un des aspects de son humanisme.

Son combat pour l'égalité sociale, fondé sur la défense systématique dans ses écrits du « devoir d'être utile<sup>3</sup> », s'exprime dès ses premières pièces : *L'Homme généreux*, d'inspiration maçonnique, datant de 1785, révèle son souci de remédier politiquement, moralement et socialement à « l'aspect déplorable du peuple ». Ses facultés d'indignation et de protestation s'exercent ainsi, et continûment, sur les conditions d'existence des pauvres, des démunis, des travailleurs exploités, des « vieillards sans toit ».

Contribuant à l'effervescence révolutionnaire, elle multiplie à partir de 1788 les projets de réforme : dans ses premiers écrits politiques, elle imagine toute une **législation sociale** qui ne verra sa réalisation que très lentement au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Un an avant la réunion des états généraux, elle propose ainsi, dans sa *Lettre au peuple* (1788), un **impôt volontaire**, établi au prorata des revenus de chacun, auquel seraient soumis tous les ordres de la nation, noblesse comprise, ce qu'elle présente comme une possible résolution de la grave crise économique et sociale que traverse alors le pays. Elle agit de concert avec ses propositions, puisqu'elle participe, un an plus tard, à l'action héroïque du don patriotique des femmes<sup>4</sup>, en déposant pour sa part un quart de son revenu à l'Assemblée nationale, ce qu'elle racontera dans *L'Action héroïque d'une Française, ou La France sauvée par les femmes*<sup>5</sup>. Dans sa seconde brochure politique, intitulée *Remarques patriotiques* (1788 également), elle propose un vaste programme social en s'engageant notamment sur des **questions fiscales** : elle propose, entre autres, un impôt sur les signes extérieurs de richesse visant à « détruire les excès du luxe » (visant à la fois palais et hôtels, attelages, jeux de Paris, objets d'art, etc.). Ces deux brochures sont publiées dans le *Journal général de France*, qui leur consacre à chaque fois sa Une, ce qui lui assure audience et succès – c'est d'ailleurs à cette occasion que Necker souhaite la rencontrer.

2. Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions René Viénet, 2003, p. 11. Les citations suivantes sont extraites de cette même page.

3. « Songez que le droit de se choisir librement une place dans la société appartient, par la nature, à tout être pensant, et que le premier de tous les devoirs est d'être utile. », fait-elle dire au vicair en guise de résolution de la pièce à succès *Le couvent ou les vœux forcés*, citée par Olivier Blanc, *ibid.*, p. 138.

4. Intervention d'un cortège de femmes à l'Assemblée nationale, conduit par Dame Moïtte, qui, à l'exemple des Romaines, firent don de leurs bijoux et objets précieux pour contribuer à l'impôt volontaire lancé par la Constituante, et dont l'iconographie révolutionnaire garde la trace. Voir notamment le tableau de Lesueur, « Des citoyennes de Paris [...] font hommage de leurs bijoux à la Convention nationale », Musée Carnavalet, reproduit dans le cahier iconographique proposé par Olivier Blanc, *ibid.*, p. 266.

5. Publié chez Guillaume Junior à Paris en 1789, ce texte est disponible sur [Gallica](#).

Olympe de Gouges fait enfin, en de nombreuses occurrences, le lien entre ces principes humanistes et le fait d'être fille de la nature<sup>6</sup>, comme elle le déclare dans sa *Préface pour les dames*<sup>7</sup> :

« Pour moi qui n'ai étudié que les bons principes de la Nature, [...] mes connaissances sauvages ne m'ont appris à juger les choses que d'après mon âme. Aussi, mes productions n'ont-elles que **la couleur de l'humanité**. »

### ***Le premier grand combat : la dignité des hommes noirs***

Ces principes humanistes se retrouvent dans le combat qu'elle porte haut sur la scène du théâtre pré-révolutionnaire, celui de la dignité des hommes noirs, à travers la pièce *Zamore et Mirza* (qui sera rebaptisée *L'esclavage des Nègres ou l'heureux naufrage*, puis publiée sous le titre *L'esclavage des Noirs*). Olympe de Gouges sera d'ailleurs la seule femme citée en 1808 dans la « Liste des hommes courageux qui ont plaidé ou agi pour l'abolition de la Traite des Noirs<sup>8</sup> ».

La pièce est écrite plusieurs années avant la fondation par Brissot, en 1788, de la société des Amis des Noirs, inspirée par les abolitionnistes britanniques, à laquelle adhèrent notamment Mirabeau, l'abbé Grégoire et La Fayette, et destinée à lutter contre le puissant Club des Colons qui défendait les intérêts des esclavagistes à Paris et dont l'influence était immense : la condamnation de l'esclavage portait atteinte aux intérêts considérables liés à la traite des Noirs et à l'économie coloniale, aux propriétaires terriens, aux armateurs nantais et bordelais, à tous ceux que le commerce triangulaire enrichissait<sup>9</sup>.

Les principes humanistes de Gouges se fondent donc dans un engagement profond pour le sort des Noirs et contre l'aberration de l'esclavage, comme elle le détaille dans ses *Réflexions sur les hommes Nègres*<sup>10</sup> en février 1788, texte qui sert de préface à la publication de la pièce, par une dénonciation de l'esclavage et une **condamnation des préjugés racistes** qui le conditionnent : « Le récit des cruautés exercées par des maîtres féroces avait ému ma sensibilité. Solliciter en leur faveur l'opinion publique, éveiller la bienveillance sur ces déplorables victimes de la cupidité, tel fut le devoir que je m'imposai. » Elle montre dans ce texte sa compréhension du fait que c'est « *la force et le préjugé qui les avaient condamnés à cet horrible esclavage, que la Nature n'y avait aucune part, et que l'injuste et puissant intérêt des Blancs y avait tout fait* » : elle prône alors l'égalité entre tous les individus comme une exigence logique de la liberté promise par la Révolution.

6. Référence à la fois au rousseauisme et à sa naissance comme fille naturelle (hors mariage) de Jean-Jacques Le Franc, marquis de Pompignan, homme de lettres et magistrat des plus célèbres en son temps, sous la tutelle duquel elle fait une entrée remarquée dans les milieux littéraires parisiens en 1784. Voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., chapitre I.

7. *Préface pour les dames ou le portrait des femmes*, texte publié par Gouges dans ses *Œuvres* en 1788, partiellement reproduit par Benoîte Groult dans édition d'extraits de Gouges, *Olympe de Gouges, Œuvres*, Mercure de France, « Mille et une femmes », Paris, 1986, pp. 115-119.

8. Information donnée par Benoîte Groult dans la préface d'*Olympe de Gouges, Œuvres, ibid.*, p. 24.

9. Sur le sujet de la traite, voir le documentaire historique *Les routes de l'esclavage*, coréalisé par Daniel Cattier, Juan Gélas et Fanny Glissant en 2018, disponible sur Arte.tv.

10. Préface en introduction de la pièce dans ses *Œuvres théâtrales* éditées chez Cailleau en 1788.

C'est dès 1785 qu'Olympe de Gouges donne sa pièce en lecture à la Comédie-Française, dans une histoire où l'esclave Zamore, après avoir tué l'intendant violeur de sa fiancée Mirza, subit les pires avanies – pour être finalement amnistié, ce qui sera un des arguments les plus forts de la cabale contre la pièce. Si la pièce est reçue et entre au répertoire de l'« Illustre Compagnie », donc du plus grand théâtre public du pays, elle fait l'objet de nombreuses résistances de la part des comédiens-français et un long conflit éclate : la pièce ne sera jouée qu'à la fin de l'année 1789, après avoir été rebaptisée *L'Esclavage des Nègres ou l'heureux naufrage*<sup>11</sup>. Le soir de la première représentation, dans une ambiance surchauffée dont témoigne la bande dessinée de Catel & Bocquet<sup>12</sup>, le climat orageux entre deux camps (chahuteurs engagés par les colons anti-abolitionnistes contre partisans de la Société des Amis des Noirs) explose, et la représentation tourne à la bataille rangée. Après seulement trois représentations, la pièce est retirée de l'affiche, alors que les affrontements du théâtre se reproduisent dans les journaux. Face à cette campagne de dénigrement extrêmement violente, Gouges déclare dans une *Lettre aux représentants* (de la jeune Assemblée nationale) en 1790 :

« Quoi ! La cabale de quelques colons et la tyrannie histrionique<sup>13</sup> l'emporteront sur l'intérêt public, sur la plus lumineuse équité, et l'an premier de la Liberté se souillera d'une injustice que n'eussent produite ni l'ignorance ni la barbarie du régime féodal ? ».

L'engagement de Gouges pour cette cause sera reconduit dans d'autres écrits, comme elle en témoigne dans la brochure intitulée *Départ de M. de Necker et de Mme de Gouges* : « Je suis opiniâtre de mon naturel, et, pour me corriger, je viens de faire *Le Marché des Noirs*, comédie en trois actes, et un drame en cinq actes intitulé *Le danger du préjugé, ou l'École des hommes*<sup>14</sup>. Je puis mourir actuellement, je suis contente de moi. Si jamais l'humanité triomphe de la barbarie dans les colonies, mon nom sera peut-être cher et révérend dans ces climats. ». Le développement proposé par Gouges dans la « Forme du contrat social de l'homme et de la femme », promouvant l'idée que « la loi doit être égale pour tous », s'inscrit ainsi dans un combat au long cours.

La révolte des esclaves de Saint-Domingue, alors renommée Haïti, en août 1791, oblige l'Assemblée constituante à se saisir de la question<sup>15</sup>, et à abolir l'esclavage en 1794 – avant que les intérêts des colons ne reprennent le dessus et que l'esclavage ne soit restauré sous Bonaparte, puis définitivement aboli, au moins sur le plan institutionnel, en 1848.

11. Pour plus d'informations sur cette pièce, ses conditions de représentation et sa réception, voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., chapitre IV « L'esclavage des Noirs », ainsi que la synthèse de Sophie Desormes citée en bibliographie.

12. Voir notamment le chapitre XXV, pp. 310-311.

13. Elle fait ici référence à la toute-puissance des comédiens-français, ces « histrions » avec lesquels son conflit dura plus de quatre années – et dont les rebondissements sont documentés dans la BD de Catel & Bocquet.

14. Ce texte n'a jamais été retrouvé : sur les ouvrages perdus d'Olympe de Gouges, voir les textes notés « inventaire » dans la bibliographie des manuscrits de Gouges établie par Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, Une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 240-251.

15. Brissot eut l'occasion d'y prononcer un réquisitoire important, qui se terminait sur ces mots : « La cause des hommes de couleur est donc la cause des patriotes, de l'ancien tiers état, du peuple enfin si longtemps opprimé. »

## Le second grand combat, l'égle dignité des femmes

### L'esclavage comme principe analogique des inégalités

Le lien entre la cause des Noirs et celle des femmes est explicite dans la pensée de Gouges, comme il l'a été dans de grands textes des Lumières : le Postambule de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* utilise en effet cette analogie<sup>16</sup> dont plusieurs auteurs se sont déjà fait l'écho<sup>17</sup>, en premier lieu Poullain de la Barre au XVII<sup>e</sup> siècle, mais aussi l'Abbé Raynal en 1770 dans son *Histoire philosophique et politique des établissements du commerce des Européens dans les deux Indes*, écrite avec Diderot<sup>18</sup>. Laclous à son tour, dans son discours inachevé *De l'éducation des femmes*<sup>19</sup>, insiste sur leur « état abject regardé comme état naturel » et note qu'« on ne sort de l'esclavage que par une grande révolution »<sup>20</sup>.

Cette analogie, encore inscrite au XX<sup>e</sup> siècle dans le premier couplet de l'hymne du Mouvement de libération des femmes, fait écho aux problématiques de notre époque qui inscrivent les inégalités à l'intersection entre classe sociale, genre et origine, ce que la pièce *Zamore et Mirza* illustre parfaitement par les positions sociales minorées des personnages, doublées du racisme et du sexisme auxquels ils sont confrontés. Si la question de l'exploitation des femmes a pu être laissée à l'écart du républicanisme comme des analyses marxistes<sup>21</sup> de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le croisement de ces discriminations, résultant dans l'éviction hors des droits politiques des femmes comme des hommes colonisés, était pourtant un sujet envisagé par les révolutionnaires, au premier chef Condorcet qui écrivait dans son article de 1790 intitulé *Sur l'admission des femmes au droit de cité*<sup>22</sup> : « Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens. ».

Ces questions sont aussi évoquées dans un texte présenté à la Convention par le député Guyomar<sup>23</sup>, qui montre à quel point l'égalité des droits des femmes, comme de tous les hommes vivant sur terre, est une évidence logique, et passe par ce double enjeu de penser l'autre et de se penser comme autre. C'est cet « **universalisme en conflit** » que contribuent à décrier Gouges, comme d'autres figures féministes,

16. « La raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète, comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? »

17. Voir la ressource « Propositions de groupements de textes », ainsi que dans *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, op. cit., pp. 14 sq, mais aussi dans l'épisode 3 de l'émission « Avoir raison avec Olympe de Gouges » citée en bibliographie.

18. Texte dans lequel est récusé le fait qu'une femme puisse être la « propriété de son mari » de même qu'un « Nègre la propriété d'un colon », car « on ne peut être libre et tyran à la fois ».

19. Discours préparé pour la question proposée par l'Académie de Châlons-sur-Marne en 1783, « Y a-t-il un moyen de perfectionner l'éducation des femmes ? »

20. Voir « **Propositions de groupements de textes** ».

21. Voir sur ce point l'éclairant article de Marie-Josée Legault, « Qui donc parlait de "contradiction secondaire" déjà ? Femmes, programmes d'accès à l'égalité et syndicats. » *Recherches féministes*, volume 19, numéro 1, 2006, pp. 97-128. <https://doi.org/10.7202/014065ar>

22. Voir l'article en faveur du droit de vote des femmes publié dans le *Journal de la Société de 1789* et édité le 3 juillet 1790.

23. Texte exploitable en classe, à la fois pour contextualiser la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, mais aussi pour voir une argumentation efficace, et relativement brève (20 pages), de la nécessaire égalité entre les hommes et les femmes : Pierre Guyomar, *Le Partisan de l'égalité politique entre les individus, ou Problème très important de l'égalité en droits et de l'inégalité en fait*, disponible sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k567053>

françaises comme étrangères<sup>24</sup>, pendant la Révolution française : certes le terme « féministe » est alors anachronique<sup>25</sup>, mais l'enjeu de la lutte pour l'égalité entre les sexes est bien présent dans les revendications de ces autrices et auteurs<sup>26</sup>.

## L'égalité des sexes dans la création littéraire et dans l'engagement politique

Olympe de Gouges s'engage, pendant toute son intense quoique brève carrière littéraire, sur plusieurs questions clés liées à l'égalité des sexes, la fois par sa revendication continuelle de la légitime reconnaissance de la création féminine (ou plus exactement de la reconnaissance du génie « naturel » qui peut par nature venir aux femmes comme aux hommes), mais aussi par son souci des injustices faites aux femmes, et à leurs droits – et ce dès avant la période révolutionnaire.

Gouges rencontre durant toute sa carrière les discriminations liées à son sexe (voir ces attaques listées chez Benoîte Groult ; Florence Lotterie et Caroline Fayolle les contextualisent par la « remarquable convergence de vue » anti-féminine de l'époque<sup>27</sup>). Mais il semble, à la lire, qu'elle en ait joué toute sa carrière, utilisant l'arme de l'humour pour décrédibiliser les attaques faites à son sexe et à sa personne. Les discréditant, elle répond par une affirmation de sa puissance littéraire. Par exemple, la création féminine est valorisée par Gouges à travers la figure de Ninon de Lenclos, qu'elle fait en maint endroit apparaître. Cette figure aux vertus mâles incarne selon Gouges « le partage indifférent des qualités qu'on est convenu d'exiger des deux sexes » ; elle lui fait s'écrier, dans le dialogue des morts intitulé *Mirabeau aux Champs-Élysées* : « Je sens [cette] injustice et ne puis la soutenir. Je crois qu'on nous a chargées de ce qu'il y avait de plus frivole et que les hommes se sont réservés les droits aux qualités essentielles. De ce moment, je me fais homme ! Je ne rougirai donc plus de l'usage que j'ai fait des dons précieux que j'ai reçus de la nature. »

Dans ce même objectif de revendication du droit à l'intelligence et à l'expression à l'égal des hommes, incarné par ses prises de parole publiques, sous la forme du théâtre ou de l'affichage, Gouges n'hésite pas à mettre au défi Beaumarchais après qu'il lui a dénié la responsabilité de ses œuvres et qu'il l'a accusée de plagiat : aurait-il le courage d'écrire une pièce de théâtre de concert avec elle sous la forme d'une joute publique<sup>28</sup> ? Elle s'insurge ainsi à maintes reprises contre la misogynie déniait leur place aux femmes dans la production littéraire, et notamment théâtrale. Elle propose ainsi la création d'un Théâtre national des femmes<sup>29</sup>, en arguant de la création

24. Pour approfondir les mobilisations féminines de la période révolutionnaire, voir la ressource « **Formes et étapes d'un engagement révolutionnaire** » ainsi que l'ouvrage d'Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. Et la modernité fut masculine, 1789-1804*, Paris, Perrin, 2016, notamment le chapitre 2, « États du féminisme révolutionnaire ». Pour travailler avec les élèves sur trois figures passionnantes de la période révolutionnaire, Mary Wollstonecraft, Théroigne de Méricourt et Etta Palm d'Aelders, voir l'article de Caroline Fayolle, « L'universalisme en conflit. Trois féministes européennes dans la Révolution française », cité en bibliographie.

25. Voir la mise au point proposée sur ce terme par Caroline Fayolle dans l'article précédemment cité, « L'universalisme en conflit... », et pour creuser cette question de l'usage du terme « féministe », voir l'article de Karen Offen, « Sur l'origine des mots "féminisme" et "féministe" », cité dans la bibliographie commentée.

26. Consulter « Formes et étapes d'un engagement révolutionnaire ».

27. Florence Lotterie, *Le Genre des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 251.

28. Sur cette anecdote dont le tout Paris littéraire fut témoin, voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, Une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 63-68.

29. Voir Olivier Blanc, *ibid.*, pp. 136 sq.



existante et de son impossible visibilité : « de tous les temps, les femmes ont écrit, et elles ont le droit d'entrer en lice avec les hommes dans la carrière dramatique<sup>30</sup> ».

Elle revendique aussi la **place des femmes au cœur de la Révolution** comme une évidence, et le grandiose appel aux femmes qui ouvre le Postambule de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* trouve son écho dans maintes publications de Gouges, notamment quand elle s'offre pour être le défenseur du Roi : « Laissons à part mon sexe : l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes et la Révolution en offre plus d'un exemple<sup>31</sup> ». Dans sa *Préface pour les dames ou le portrait des femmes* déjà citée, elle fait ce singulier appel à la solidarité féminine : « Ah mes sœurs, mes très chères sœurs, est-ce là ce que nous nous devons mutuellement ? les hommes se noircissent bien un peu, mais non pas autant que nous, et voilà ce qui établit leur supériorité, et qui entretient tous nos ridicules. Ne pouvons-nous pas plaire sans médire de nos égales ? ». Ces appels qui signalent régulièrement la nécessité de la création d'un collectif féminin, renforcé par la conscience de ses intérêts partagés, font de Gouges le chantre d'une solidarité féminine d'une grande modernité, passant aussi par la revendication de mesures d'hygiène pour les accouchées dans les maternités, dont on trouve la trace dans ses *Remarques patriotiques*.

### L'engagement pour la liberté de conscience

Cet engagement pour la dignité des femmes se retrouve dans sa **dénonciation de l'enfermement des filles au couvent**, reprenant une thématique chère aux écrivains des Lumières, qu'elle place sur la scène du théâtre comique et lyrique de la rue de Bondy en 1790 avec la pièce *Le Couvent ou les vœux forcés*, qui connut un grand succès<sup>32</sup>. Jouée bien avant le succès rencontré par la *Religieuse* de Diderot, achevée vers 1780 et publiée à titre posthume en 1796, Gouges place au cœur du débat public la question de l'autorité parentale abusive et s'attèle à défendre, par le biais d'une fiction, le droit à la liberté de conscience des jeunes personnes.

À cette revendication qu'elle reconduira dans son ouvrage philosophique *Le Prince philosophe*, s'ajoute celle du **divorce**, dont elle argumente la nécessité dans la brochure *Le bon sens des Français*, avant d'écrire une pièce au titre éloquent, en 1790, *La Nécessité du divorce*, qui sera présentée à la Comédie-Italienne, mais sans grand succès<sup>33</sup>. Proposant une autre forme d'union entre les époux, qui préfigure le contrat civil, elle détaille celle-ci dans les pages « Forme du contrat social de l'homme et de la femme » qui suivent le Postambule de la *Déclaration* de 1791, produisant ainsi une analogie rousseauiste entre le contrat de mariage et le contrat social. Ce potentiel « tombeau de la confiance et de l'amour » (Postambule de la *Déclaration* de 1791) est ainsi réinstauré par la Nature, essence d'égalité promise aux enfants nés d'une « inclination particulière » qu'est l'amour existant hors des liens matrimoniaux. L'harmonie de la famille devant découler de l'harmonie du couple, et non l'inverse, elle rend obsolète l'idée d'indissolubilité promue par le mariage chrétien. Dans *Le bon sens des Français*, elle montre ainsi que c'est la possibilité même du divorce qui créerait une

30. Gouges, *Le Bonheur primitif de l'homme*, 1789, cité par Olivier Blanc, *ibid.*, p. 66.

31. « Olympe de Gouges défenseur officieux de Louis Capet » (Lettre du 16 décembre 1792 puis affiche, éditée par Olivier Blanc, *Olympe de Gouges, Écrits politiques 1792-1793*, tome 2, Paris, Côté-femmes éditions, 1993, p. 191.

32. Pour en savoir plus sur cette pièce, son succès et ses conditions de représentations, voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, Une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 138.

33. Voir la ressource « La Déclaration au miroir de celle de 1789 ».

véritable égalité entre époux, car cette possibilité assurerait « à chacun sa propriété, et permettrait de se désunir sous l'inspection des tribunaux de famille chargés de juger suivant les lumières de la raison, de la seule raison, et de veiller aux intérêts des enfants et aux arrangements de fortune ». Dans sa pièce de théâtre, elle insiste longuement sur les femmes prisonnières de leur situation conjugale et victimes de violences : une telle actualité du propos ne peut qu'être soulignée, même lorsqu'elle s'exprime dans des formules marquées par la verve de son temps : « on ne va point au bonheur par la contrainte, c'est l'ouvrage de la liberté naturelle<sup>34</sup> ».

Pourtant, l'Assemblée constituante, après l'immense avancée que fut le droit au divorce dans les premiers mois révolutionnaires, n'accorda que quelques droits aux femmes, l'abolition des vœux et le partage égal des biens dans la succession, rien qui soit au niveau de la revendication des droits civils et politiques portés par la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Le bilan est amer, et les dates sont essentielles pour comprendre certains espoirs, comme certaines déceptions : quand Gouges écrit sa *Déclaration*, la Constituante travaille encore à l'éducation nationale et des espoirs sont encore possibles<sup>35</sup> ; quelques mois plus tard, Gouges peut s'écrier dans la brochure *L'Esprit français*, publiée en 1792, « Ô mon pauvre sexe, ô femmes qui n'avez rien acquis dans cette Révolution ». Le simulacre de procès de Gouges, toutes comme les oraisons funèbres sexistes qui se démultiplièrent à l'annonce des exécutions d'Olympe de Gouges et de Manon Roland, attestent de la violence de la réaction face à ces mobilisations politiques féminines<sup>36</sup>.

34. Voir les pages qui sont consacrées à ces écrits en faveur du divorce par Olivier Blanc, *ibid.*, pp. 152-156.

35. Pour mieux comprendre les résistances posées par la Constituante à l'éducation des femmes, voir les analyses éclairantes proposées par Caroline Fayolle dans *La Femme nouvelle. Genre, éducation, Révolution (1789-1830)*, Paris, Éditions du CTHS, 2017, et notamment le chapitre VII, « Moraliser les femmes ».

36. Sur ces éléments, voir Caroline Fayolle, *ibid.*, ainsi qu'Éliane Viennot, *op. cit.*, notamment le chapitre intitulé « la mise au pas » de 1793-1795. Sur la « circonstance aggravante » que fut son féminisme, voir la synthèse intitulée « Itinéraire politique et bibliographique d'Olympe de Gouges » proposée par Olivier Blanc dans *Olympe de Gouges, Écrits politiques 1788-1791* (tome 1), Côté-femmes éditions, 1993, p. 24. Les dernières pages de cette préface proposent une analyse éclairante des causes du dédain historiographique pour Olympe de Gouges jusqu'à aujourd'hui.